

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTE EN FAVEUR DES ÉLEVES Centre médico-scolaire 1 Avenue Gaston Roupnel 21200 BEAUNE 03 80 22 60 66 cms.beaune@ac-dijon.fr

Beaune, le 10 juin 2024

Madame, Monsieur,

L'état de santé de votre enfant nécessite actuellement un PAI (projet d'accueil individualisé).

Pour la bonne poursuite de celui-ci, il conviendra de rapporter à l'école pour <u>le jour de la</u> rentrée scolaire :

- La fiche conduite à tenir complétée et signée par votre médecin traitant ou le spécialiste qui suit l'enfant, qui est jointe à ce courrier
- Le ou les **médicament(s)** étiquetés au nom de l'enfant
- L'ordonnance correspondant au(x) médicament(s)

En cas de modification (changement de l'état de santé de l'enfant, changement de médicament, etc.) nous vous invitons à contacter le centre médico-scolaire.

Si le PAI ne prévoit aucun médicament, vous n'aurez pas de document à rapporter. Il conviendra néanmoins d'indiquer à la directrice ou au directeur votre volonté de poursuivre le PAI.

Nous restons à votre disposition pour toute question concernant la santé de votre enfant.

Prénom Nom,
Infirmière Education nationale
Véronique LHOMME

Prénom Nom,

Médecin Education nationale

Anne Véronique LETEUIL

Pièce jointe : fiche conduite à tenir en cas d'urgence, selon le motif du PAI.

Ces fiches, au format PDF modifiable, sont également téléchargeables par votre médecin sur le site <u>Eduscol – Poursuite de la scolarité avec des traitements médicaux particuliers</u>, dans le tableau de la partie 3, colonne de gauche.